

Laurie FRIANT

laurie.friant@univ-poitiers.fr

DIPLOMES ET FORMATION

- 2020 : Qualification aux fonctions de maître de conférences, section 01.
- 2016-2019 : Doctorat en droit privé et sciences criminelles, Université Savoie Mont Blanc.
Thèse intitulée *La réparation des dommages causés par les produits de santé. Contribution à l'étude des fondements et de la mise en œuvre de la socialisation des risques*, dir. C. Quézel-Ambrunaz, Université Savoie Mont Blanc, soutenue le 17 juin 2019.
Jury : Sophie Hocquet-Berg, professeur à l'Université de Lorraine (Rapporteur), Patrice Jourdain, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Jonas Knetsch, professeur à l'Université Jean Monnet Saint Etienne (Rapporteur), Ken Oliphant, professeur à l'Université de Bristol, Philippe Pierre, professeur à l'Université Rennes 1, Christophe Quézel-Ambrunaz, professeur à l'Université Savoie Mont Blanc, directeur.
- 2014-2015 : Master 2 Droit privé fondamental, Université de Bretagne Occidentale.
- 2013-2014 : Master 1 Droit privé fondamental, Université de Bretagne Occidentale.
- 2008-2011 : Licence de Droit, Université de Bretagne Occidentale.
- 2008 : Baccalauréat Scientifique.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- **Depuis sept. 2022 :** Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Poitiers
- **2021-2022 :** Post-doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (ISJPS)
Post-doctorat réalisé dans le cadre du projet « Les violences gynécologiques et obstétricales saisies par le droit » (s/dir A. Simon, E. Supiot) dont l'objet est de recenser et de catégoriser des situations dites de violences obstétricales dans le champ du droit afin de clarifier le cadre normatif existant.
- **2019-2021 :** ATER à l'Université Bretagne-Sud
- **2016-2019 :** Doctorante contractuelle dans le cadre du projet ANR « Responsabilité civile et socialisation des risques », Université Savoie Mont Blanc. Dans le cadre de ce projet collectif, les tâches suivantes ont été effectuées :
- **2015-2019 :** Vacataire à l'Université de Bretagne Occidentale

EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE

2021-2022 :

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne :

- TD Responsabilité civile, Double maîtrise droit français-allemand, L3 (36h).
- Diplôme Universitaire « Expertise de santé pluri-professionnelle » (23h).
La promotion 2021-2022 était composée de kinésithérapeutes et de médecins auprès desquels les formations suivantes ont été dispensées :
 - Les obligations déontologiques du juge.
 - Le principe du contradictoire.
 - La conduite de l'instruction pénale.
 - L'enjeu de la preuve dans le procès.
 - Droit de la sécurité sociale, réparation et prise en charge des dommages.
- Diplôme Universitaire « Droit du dommage corporel » (6h).
La promotion 2021-2022 était composée de kinésithérapeutes, de médecins et d'avocats auprès desquels la formation suivante a été dispensée :
 - Accidents du travail et maladies professionnelles.

Université de Bretagne Occidentale :

- CM Responsabilité civile, L2 (24,5h)
Direction d'une équipe de chargés de travaux dirigés.

École doctorale Droit et Sciences Politiques (Rennes) :

- Formation doctorale « Actualité du droit de la responsabilité civile » (3h).
- Formation doctorale « Rédiger sa thèse » (4h).

2020-2021 :

Université Bretagne Sud :

- CM Institutions juridictionnelles, L1 (21h)
- CM Droit des sûretés, M1 (30h)
- CM Introduction au droit, L1 (4,5h)
- TD Droit des sûretés, M1 (13,5h)
- TD Droit de la responsabilité délictuelle, L2 (45h)
- TD Procédures collectives, M1 (13,5h)
- Exposés-discussions, L2 et M1 (10h)
- Tutorat
- Encadrement de mémoires professionnels (M1, M2)

École doctorale Droit et Sciences Politiques (Rennes) :

- Formation « Actualité du droit de la responsabilité civile » (3h)

2019-2020 : Université Bretagne Sud

- CM Institutions juridictionnelles, L1 (21h)
- TD Droit des contrats, L2 (30h)
- TD Droit de la famille, L1 (75h)
- TD Droit de la responsabilité délictuelle, L2 (60h)

2018-2019 : Université de Bretagne Occidentale

- TD Régime des obligations, L3 (45h)
- TD Introduction au droit, L1 (45h)

2017-2018 : Université de Bretagne Occidentale

- TD Régime des obligations, L3 (15h)
- TD Droit de la responsabilité délictuelle, L3 (60h)

2015-2016 : Université de Bretagne Occidentale

- TD Droit des personnes, L1 (40h)

PUBLICATIONS

Synthèse des publications par ordre de publication

- Avec T. Allain, « L'adaptation des régimes existants. Rapport français », in *La responsabilité civile et l'intelligence artificielle, Recueil des travaux du Groupe de recherche européen sur la responsabilité civile et l'assurance (GRERCA)*, Bruylant, (à paraître).
- Avec V. Rivollier, « Incidence processuelle du caractère collectif de l'événement. Rapport français », in *Dommages de masse et responsabilité civile, Recueil des travaux du Groupe de recherche européen sur la responsabilité civile et l'assurance (GRERCA)*, Bruylant, (à paraître).
- Avec E. Supiot, « Vaccin et droit à l'aune de la covid-19 », *RDC*, septembre 2022.
- L'action de groupe en matière de santé fait son apparition dans les juridictions françaises, *RLDC*, février 2022.
- La politique française de protection des risques engendrés par les pesticides sanctionnée par le Conseil d'État – Note sous CE, 26 juillet 2021 n° 437815, *RLDC*, janvier 2022.
- Regard rétrospectif sur les crises du droit de la responsabilité civile aux États-Unis, *RLDC*, novembre 2021.
- Le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, *RDSS* n°2, 2021, n°1.
- *Tort Reform* : la remise en cause radicale de la responsabilité civile par la doctrine anglo-américaine, *RIDC* n°4, 2020, p. 999.
- Dommages causés par le Lasso : clap de fin pour Monsanto. Note sous Civ 1^{ère}, 21 octobre 2020, n°19-18.689, *RLDC*, mars 2021.
- Le refus de fournir une assistance scolaire à une élève handicapée en raison d'un manque de ressources est constitutif d'une discrimination. Note sous CEDH, 10 septembre 2020, requête 59751/15, affaire G.L. c. Italie, *Revue juridique personnes et famille*, décembre 2020.
- Valproate de sodium (Dépakine) : la responsabilité de l'État engagée pour la première fois devant une juridiction administrative. Note sous TA Montreuil, 2 juillet 2020, n°1704275, 1804392, 1704394, *RLDC*, décembre 2020.
- L'absence d'actualisation des informations relatives aux risques lors de la conclusion de l'acte authentique fait obstacle à la perfection de la vente. Note sous Civ 3^e, 19 septembre 2019, n° 18-16.700, 18-16.935, 18-17.562 (chronique de contrats spéciaux), *LPA*, n°153, 31/07/2020, p. 5.
- L'indemnisation extrajuridictionnelle des victimes du Valproate de sodium (Dépakine) et de ses dérivés », *RLDC*, 1^{er} juillet 2020.
- Responsabilité du diagnostiqueur immobilier : l'étendue du préjudice réparable est fonction de la nature du défaut non décelé. Note sous Civ 3^e, 21 novembre 2019, n° 18-23.251, *RLDC*, mars 2020.
- La réparation des dommages causés par les produits de santé. Contribution à l'étude des fondements et mise en œuvre de la socialisation des risques, Presses Universitaires Savoie Mont Blanc, 2020, Préface C. Quézel-Ambrunaz.